

Le professionnalisme

La résidence en anesthésiologie de l'Université de Montréal est reconnue pour son exposition clinique riche et variée. La direction du programme d'anesthésiologie s'engage à offrir à ses résidents un programme de formation rigoureux, structuré et bienveillant qui leur permettra de prodiguer aux patients des soins sécuritaires de qualité supérieure. Aussi, à titre de professionnels de la santé à part entière, il est attendu que ses résidents fassent preuve d'un professionnalisme exemplaire.

Cadre et exigences du programme :

DEVOIR D'ENGAGEMENT ET DE RESPONSABILITÉ

- Être ponctuel en tout temps et en toutes circonstances;
- S'assurer en cas d'imprévu, d'aviser le patron avec lequel vous êtes jumelé;
- Demeurer rejoignable en tout temps durant les quarts de travail;
- S'identifier auprès du patient en précisant son rôle de résident et spécifier le nom du superviseur;
- Assumer toutes les responsabilités d'un résident d'anesthésiologie afin d'acquérir les compétences attendues : réaliser l'évaluation préopératoire, effectuer les lectures préalables, formuler un plan anesthésique complet et rigoureux, préparer la salle avant l'entrée du patient, mettre à jour le dossier du patient, etc. ;
- Agir à titre d'anesthésiologiste responsable du patient, dans la mesure de son expertise;
- Terminer les cas de la journée de la salle d'opération attribuée dans la mesure du raisonnable;
- Revoir ses patients au besoin pour assurer le suivi et apporter les améliorations nécessaires;

- Lors d’une garde, s’il n’est pas possible de répondre promptement à une demande, fournir un échéancier et le corriger au besoin;
- Signaler tous les jours d’absence, quelle qu’en soit la raison, au secrétariat du milieu et au responsable du stage;
- Démontrer une volonté d’apprendre dans le but de s’améliorer;
- Participer activement aux réunions des milieux de stage et aux cours/ateliers du programme;
- Effectuer la préparation nécessaire aux cours et aux ateliers lorsque cela est requis;
- Préparer les présentations requises par le programme;
- Remettre les travaux demandés dans les délais prescrits;
- Informer sans délai le responsable de stage, ou la direction de programme le cas échéant, de toutes situations pouvant nécessiter un accommodement raisonnable.

RESPECT DES PATIENTS, DES ÉQUIPES ET DU MILIEU

- Favoriser une communication verbale, non verbale et écrite polie et bienveillante;
- Éviter de tutoyer les patients adultes;
- Travailler en équipe en misant sur les forces de chacun;
- Porter l’uniforme conformément aux règles en vigueur dans le milieu;
- Respecter la confidentialité;
- Privilégier la sécurité du patient au-delà du désir d’apprendre;
- Éviter que l’utilisation de son téléphone intelligent entrave les soins accordés au patient et les obligations qui en découlent;
- Répondre aux courriels du programme et des instances parallèles dans un très court délai (programmer un message d’absence lors de ses vacances);
- Prendre pour acquis qu’aucune modification aux horaires (garde, simulation, formation...) ne sera effectuée au-delà du délai prescrit de réponse au courriel et respecter ledit horaire;

- Reconnaître l'impact de l'humeur, de la fatigue et du sentiment d'urgence sur ses réactions et sur celles de ses collègues.

HONNÊTÉTÉ

- Dire la vérité, reconnaître ses erreurs et ses omissions;
- Obtenir le consentement libre et éclairé du patient;
- Consigner les dossiers de la façon la plus objective possible;
- Maîtriser et respecter les règlements du programme, du vice-décanat et de la convention collective (validité de stage, respect de la banque de congés...);
- Ne pas hésiter à communiquer avec la direction de programme pour clarifier une situation plutôt que de laisser place aux incertitudes et aux malentendus.

AUTOCRITIQUE / POSITION D'APPRENTISSAGE

- Respecter les limites de ses compétences;
- Être ouvert à la rétroaction et la considérer, a priori, comme bienveillante et constructive;
- Opter pour une approche axée sur l'amélioration continue, considérer sa propre part de responsabilité plutôt que la recherche de coupables;
- Assumer ses erreurs.

Le professionnalisme étant une qualité phare de notre profession, les manquements seront sanctionnés. Une faute de professionnalisme peut mener à une mention inférieure en stage malgré un niveau clinique est adéquat. Des fautes de professionnalisme récurrentes ou graves peuvent mener à l'échec des stages et même à l'exclusion du résident du programme de résidence.

Les responsables de stage doivent donc consigner dans l'évaluation MedSIS tout écart à ces attentes. Lorsqu'un écart sera rapporté à la direction de programme via une évaluation

MedSIS ou une instance parallèle, cette dernière contactera le résident afin qu'il explique l'incident. L'événement sera par la suite évalué en comité de compétence et classifié selon l'échelle suivante :

| Niveaux | Descriptions | Sanctions |
|----------------------|---|--|
| Avertissement | Comportement nécessitant un avis, habituellement donné lors de l'évaluation de fin de stage par le superviseur de stage local | Pas d'intervention d'emblée de la direction de programme |
| Niveau 1 | Comportement préoccupant nécessitant une intervention | Rencontre avec la direction de programme |
| Niveau 2 | Patron de comportements préoccupants nécessitant une intervention | Plan de remédiation |
| Niveau 3 | Patron de comportements préoccupants persistant à la suite de la remédiation OU comportement menaçant ou dangereux nécessitant une intervention majeure | Plan de probation |
| Niveau 4 | Patron de comportements préoccupants persistant durant la probation OU comportement potentiellement incompatible avec l'exercice de la médecine | Exclusion |

Harcèlement, intimidation, discrimination, incivilité et violence : La direction du programme rappelle que toute forme de harcèlement, d'intimidation, de discrimination, d'incivilité ou de violence est incompatible avec les attentes de professionnalisme et ne sera aucunement tolérée. Ces situations relevant du respect de la personne doivent être signalées aux instances compétentes, notamment au Bureau du respect de la personne, qui a l'autorité d'initier une prise en charge indépendante de celle de la Direction de programme.

En terminant, la direction de programme rappelle aux résidents qu'elle est toujours disponible au besoin pour les soutenir et les conseiller.